

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste:
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20
Réclames... 30
Faits divers... 15

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS,
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

7 Décembre 1881.

Chronique générale.

La session se prolongera plus longtemps
qu'on ne s'y attendait. D'une part, en effet,
le gouvernement réclame le vote par le Sénat
des crédits supplémentaires pour la Tunisie,
déjà accordés par la Chambre; d'autre part,
il demande à la Chambre le vote du traité
de commerce franco-italien; enfin, il
doit demander successivement à la Cham-
bre et au Sénat, qui ne se sont encore pro-
noncés ni l'un ni l'autre, le vote des cré-
dits supplémentaires pour les nouveaux mi-
nistères.

La Chambre discutera demain jeudi le
traité franco-italien, et, si le temps le per-
met, les crédits pour les nouveaux ministères.

Le Sénat ne pourra discuter que vendredi
au plus tôt les crédits pour la Tunisie, et
l'on présume que le débat durera deux jours.
On confirme en effet que MM. de Broglie,
Buffet et Bocher engageront un grand débat
qui portera non-seulement sur la question
tunisienne, mais sur l'ensemble de la politi-
que extérieure.

Il est possible aussi que M. Lucien Brun
se mêle au débat qui prendra sans nul doute
les séances de vendredi et samedi; car la
séance de demain sera nulle à la Chambre
haute. Elle ne commencera qu'à 3 heures,
un grand nombre de membres devant assis-
ter à la séance de l'Académie. De sorte que
le Sénat ne pourra examiner que mardi pro-
chain au plus tôt les crédits supplémentaires
des ministères. Et la prorogation se trouvera
renvoyée au 15 décembre.

Hier mardi, la séance de la Chambre a
duré environ dix-sept minutes; en revanche,
celle du Sénat n'en a duré que dix. Ajour-

d'hui mercredi, il n'y aura de séance nulle
part. On comprend que nos représentants
aient besoin de repos.

Le bruit courait hier dans les couloirs,
mais nous le reproduisons sous toutes ré-
serves, que M. Léon Say prendrait le porte-
feuille des affaires étrangères. M. Gambetta
conserverait seulement la présidence du con-
seil.

On télégraphie de Corte, 6 décembre, que
M. Arène est élu député par 6,672 voix,
contre 2,740 données à M. Grousset.

La Chambre a invalidé, samedi, deux
députés: M. de Ladoucette, et le célèbre
M. Amagat, dont nous avons déjà parlé
hier. Pour M. de Ladoucette, il est de la
droite, son invalidation ne surprend per-
sonne. M. Amagat est républicain avancé;
on se demande quel est son crime. Il en a
deux à son passif: il a évincé un opportu-
niste nommé Odoul et promis de respecter
la liberté des catholiques. Il a beau dire:
Je suis libre-penseur, matérialiste, je l'ai
prouvé à Montpellier et ailleurs; peu im-
porte! il veut la liberté pour tout le monde,
même pour les catholiques, à la porte! Les
républicains indépendants sont scandalisés.

« Aux yeux de cette majorité, dit le Na-
tional, on ne peut être un républicain sin-
cère qu'à la condition de demander des
mesures de rigueur contre les cléricaux.
Sinon, on n'est point républicain; on
trompe ses électeurs en se donnant pour
tel, et si on les trompe de cette façon, on
doit être impitoyablement exclu. Telle est la
théorie qui a prévalu à la Chambre.

» M. Amagat ne méritait à aucun titre
d'être fructifié comme il l'a été samedi.
La Chambre, à notre avis, est sur une pente
glissante et particulièrement dangereuse des
procès de tendance. C'est par un Amagat
qu'elle commence, c'est par un groupe
qu'on finit. »

Le correspondant du Journal de Genève
constate, dans sa dernière lettre, que plu-
sieurs notabilités politiques ne veulent pas
quitter Paris et refusent, par ce motif, les
postes offerts.

Il ajoute:

« Elles ne s'expliquent pas autrement sur
les motifs qui leur font souhaiter de ne pas
quitter en ce moment la capitale; il semble
simplement qu'elles n'aient pas confiance
dans la durée du ministère en fonctions et
qu'elles veuillent se trouver sur les lieux où
se font et se défont les combinaisons gou-
vernementales. Je note cette curieuse im-
pression — très-frappante pour quiconque
sait écouter et observer sans d'ailleurs la
partager.

» Assurément, il est peu de cabinets qui
aient été accueillis avec autant de froideur
et de mauvaise grâce que celui-ci par la
presse et par la majorité de l'opinion; assu-
rément encore, il est visible que ce premier
sentiment n'a pas disparu, que la rente a
baissé de cinq francs en quinze jours, qu'un
certain malaise mêlé d'ennui pèse sur les
esprits, que le ramage et le plumage du
grand ministère ne plaisent à personne, en
dehors de la catégorie de public intéressée à
les trouver beaux. Néanmoins, pour des rai-
sons déjà données, je crois que le pouvoir
en fonctions durera plus longtemps qu'on
ne pense. « Une fois Gambetta installé dans
la maison ministérielle, disait feu M. Lau-
rier, qui connaissait à fond notre président
du conseil, on ne l'en délogera pas facile-
ment. » C'est également mon opinion.

» Bien des noms sont mis en avant, à pro-
pos de la succession de M. Chanzy. On re-
parle de M. Léon Renault, de M. Jules Fer-
ry, de M. Léon Say, en même temps que de
divers généraux. Si l'on suit les avis de l'am-
bassadeur démissionnaire, c'est dans les
rangs de l'armée qu'on choisira son succes-
seur. Le Czar aime que les représentants
accrédités auprès de lui portent l'épaulette;
les généraux ambassadeurs se mêlent à son
cortège, le dimanche, lorsqu'il passe la revue

du régiment des gardes, et c'est souvent à
l'issue de ces parades militaires qu'ont lieu
les entretiens diplomatiques entre le souve-
rain et le haut personnel des chancelleries.
Etant données ces traditions de la cour rus-
se, il y aurait un réel inconvénient à inau-
gurer une représentation nouvelle et, en
outre, on aurait plus de peine à découvrir
une persona grata dans l'ordre civil que dans
l'état-major de l'armée.

» Tous les noms que l'on cite seraient dif-
ficilement appréciés d'une monarchie aussi
ombrageuse que la monarchie moscovite;
d'autres, qui seraient acceptés avec plus de
faveur, hésiteraient peut-être à s'inféoder à
la politique actuelle. J'ai su que M. Chodron
de Courcel n'avait pas été sans ressentir
quelque trouble, à la pensée que sa nomi-
nation à Berlin pourrait être regardée comme
une adhésion complète au programme du
nouveau cabinet, en sorte qu'ainsi que je le
dis plus haut, on rencontre un peu de tou-
tes parts ce singulier phénomène d'un pou-
voir qui excite une sorte de défiance, après
que son avènement avait été salué à l'avance
comme le présage et la préface d'une longue
ère de stabilité et de repos. »

On lit dans Tablettes d'un Spectateur:

« Cette année, les fonctionnaires de tout
ordre vont être prévenus par les préfets
qu'ils ne sont aucunement tenus, dans les
visites officielles du jour de l'an, de se
rendre auprès des évêques, comme cela se
faisait précédemment. »

Une circulaire vient d'être adressée à M.
Paul Bert, ministre de l'instruction pu-
blique, aux recteurs, pour leur annoncer la
suppression de la commission d'examen
des livres composant la bibliothèque des
collèges et des lycées.

A l'avenir, les professeurs de ces éta-
blissements sont chargés de désigner les
livres qui devront figurer dans lesdites
bibliothèques.

37

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

SERMENT DE MADELEINE

Par Charles DESLYS.

XXV

LE VOYAGEUR DU N° 3

Chez un homme de la force et du tempérament
de Labarthe, l'indignation, la colère devaient être
promptes et terribles.

Il s'avança menaçant vers Madeleine, et d'une
voix précipitée, saccadée, mais cependant conte-
nue:

— Malheureuse! lui dit-il, qu'osez-vous préten-
dre! Quand je lui aurais envoyé de l'argent...
Après! je suis son notaire... Est-ce que je vous
dois compte des secrets de mes clients? Apparen-
ces mensongères que tout cela! Vous rêvez encore!
Folie! mais réfléchissez... dans cette demeure!
Louise, ma femme! Vous voulez donc la tuer! elle
en mourrait de honte!

Puis, comme déjà la porte se rouvrait:

— Oh! taisez-vous!... Silence!

La reproduction est autorisée pour les journaux ayant
traité avec la Société des Gens de Lettres.

— Madeleine, à son tour, restait stupéfaite. N'y
avait-il pas quelque chose de sincère dans le dé-
sordre même de cette explication rapide? Si c'était
là le cri de l'innocence outragée!

Cependant Delphine était entrée, vive et riante.
— Bonjour! monsieur mon beau-frère! dit-elle
en se jetant au cou de Labarthe, qui avait repris sa
dignité habituelle.

La jeune fille ne remarqua donc rien, distraite
d'ailleurs par la vue de la mère de celui qu'elle
aimait.

— Eh! c'est maman Madeleine! s'écria-t-elle,
en courant aussi l'embrasser.

Sous ce frais baiser, si franc, si pur, la veuve
de Jean Michaud s'apaisa subitement. Cette pensée
lui vint à l'esprit: « La fiancée de Justin!... Si je
parle, encore deux cœurs que je brise! » Puis le
capitaine Lambert parut sur le seuil. Fallait-il donc
la souiller aussi cette austère image de quatre-
vingts ans de bravoure et d'honneur!...

Avec consternation, Madeleine écouta les paroles
amicales du vieillard. Que lui répondit-elle? Elle
ne savait plus que penser, que résoudre. Le regard
de Labarthe la suppliait et l'épouvantait. De quel-
que côté qu'elle se retournât, un abîme.

Louise reparut, annonçant le dîner. Dans les
Vosges, on dîne à midi.

— J'ai fait mettre votre couvert, madame Mi-
chaud... Vous êtes, n'est-ce pas, des nôtres?

— Non!... se récria-t-elle. Je vous remercie,
mais n'insistez pas. Vous savez que je suis souf-
frante, malade...

— En effet, reconnut Delphine, qui venait de lui
prendre la main pour la passer sous son bras, en
effet, maman Madeleine, vous avez la fièvre... et je
ne l'avais pas encore remarqué, comme vous voilà
pâle!

La pauvre femme eut peur que son visage ne ré-
vélât toute la vérité.

— Du repos! s'écria-t-elle d'une voix suppliante;
oh! si vous saviez comme j'ai besoin de repos!

— Je vais vous faire préparer une chambre, pro-
posa Louise.

— Pas ici! — Laissez-moi, madame, aller
comme d'habitude à l'auberge...

Rien de surprenant à ce nouveau refus. Lors
de ses précédentes visites, la mère emmenait sa
fille au dehors pour quelques jours, pour quelques
heures; une ou deux fois Petit-Pierre était resté.
Madeleine, jamais. On connaissait sa discrétion,
sa fierté de paysanne. Elle n'acceptait rien pour
elle-même.

Labarthe, d'ailleurs, toucha le coude de sa femme
comme pour lui dire:

— N'insistez pas.

— Soit! conclut Louise, mais au moins vous
nous laisserez les enfants jusqu'à ce soir! Ah!
Petit-Pierre me l'a dit, votre voiturier ne doit re-

partir que sur le tard...

— A ce soir! consentit la veuve de Jean Michaud.
Et balbutiant quelques excuses, elle sortit du
salon.

Ses enfants accoururent sur ses pas dans le
corridor; elle les embrassa à la hâte et se préci-
pita vers la rue.

Il lui fallait de l'air, la réflexion, la solitude. Sa
tête était en feu, son cœur éclatait.

L'auberge n'était qu'à deux pas, de l'autre côté,
presque en face de la maison Labarthe.

M^{me} Michaud était connue. On s'empressa de lui
donner la plus belle chambre, n° 2, au premier
étage.

A peine la porte se fut-elle refermée sur l'hô-
tesse, que Madeleine, enfin seule, tomba sur une
chaise et se prit la tête à deux mains, s'efforçant
de réfréner le tumulte de son esprit.

Par la fenêtre entrouverte, elle apercevait les
panonceaux du notaire. Était-il possible que ce fût
lui! Mais pourquoi, mais comment un pareil
homme avait-il été amené à commettre un pareil
crime!

Une diligence s'arrêta devant l'auberge.

Madeleine, impatiente du bruit qui en résultait,
se leva pour fermer la fenêtre.

— J'ai cru qu'on ne se verrait pas d'aujourd'hui,
disait en ce moment l'aubergiste au conducteur.

— Ne m'en parlez pas! répliqua celui-ci; l'ex-

On disait que M. Waldeck-Rousseau, quand il était élève de l'externat nantais, dirigé par des Jésuites :

« Ce jeune homme est d'une piété et d'une intelligence très-remarquables. Il veut être prêtre, et sera certainement un grand prédicateur. »

Cela se passait en 1865, et, depuis, les idées de l'élève des Jésuites ont bien changé.

Les socialistes qui ont ouvert une souscription pour offrir un fusil qu'ils appellent d'honneur à l'assassin Nourrit qui tua lâchement le général Bréa en 1848, viennent d'ouvrir une seconde souscription pour avoir des cartouches. Ils déclarent hautement que c'est la lutte qu'ils veulent engager et qu'il faut dès maintenant se préparer au terrible combat.

Et dire que dans cet appel à la guerre civile M. Grévy est traité de faussaire !

Le grand athée, ministre des cultes, le vivisecteur immense Paul Bert, a soumis à la signature du Président de la République un décret réglant la situation des aumôniers dans les lycées et collèges. On sait que, jusqu'à présent, l'enseignement religieux était obligatoire dans les établissements d'enseignement secondaire ; mais le grand athée, le vivisecteur immense qui n'est entré au ministère de l'instruction publique que pour attenter à la liberté des pères de famille, se ferait un scrupule de violer la libre sottise des enfants. L'enseignement religieux dans les lycées et collèges ne sera plus obligatoire.

On aura l'air de consulter les parents au commencement de l'année scolaire ; on leur dira : — Voulez-vous, ou non, que votre fils reçoive l'instruction « confessionnelle » ?

Beaucoup répondront : Nous le voulons ! — Seulement la troupe des lycéens dont les parents ne l'auront pas voulu s'organisera pour persécuter les autres. Et pas un proviseur n'osera sévir contre cette persécution.

Voilà ce que l'athée Bert, voilà ce que l'immense a inventé : la guerre civile dans les collèges.

NOUVELLES D'AFRIQUE.

Tunis, 5 décembre, soir.

Les derniers avis de Gafsa constatent que le général Saussier est toujours dans cette ville, d'où il communique avec la colonne Logerot, à Gabès.

Les troupes de Gafsa et de Gabès seront renforcées de façon à pouvoir disposer de colonnes volantes, chargées de maintenir les dissidents au-delà des chotts et de les empêcher de revenir dans les terres cultivables, jusqu'à ce qu'ils aient fait leur soumission.

Une partie des troupes composant les co-

lonnes Forgemol et Logerot reviendront stationner à Sfax et Sousse.

Tunis, 6 décembre.

Un coup de feu a été tiré hier, entre Carthage et l'hôpital de la Goulette, sur M. Bernard, vétérinaire de l'armée, qui faisait une promenade à cheval. M. Bernard n'a pas été atteint.

Un Arabe, soupçonné d'être l'auteur de cet attentat, a été arrêté aussitôt par la gendarmerie. Le colonel commandant les troupes de la Goulette s'est rendu sur les lieux pour procéder à une enquête, dont les résultats seront communiqués aujourd'hui au général Lambert.

Il est fortement question d'envoyer un petit corps d'occupation à Hammamet.

Le ministre de la guerre a reçu les télégrammes suivants du général Saussier :

Camp de Gafsa, 3 décembre.

(Partie de Tebessa, 5 décembre, 7 h. 50 soir.)

Je suis entré en communication avec le général Logerot, qui opère en ce moment autour de Gabès ; d'après mes instructions, il va renforcer l'ancienne garnison de manière à ce qu'elle puisse tenir campagne.

De mon côté, je laisse à Gafsa une colonne légère, qui aura pour mission de contenir, avec celle de Gabès, les rebelles au-delà des chotts, jusqu'à ce qu'ils aient fait leur soumission.

Je fais remonter les colonnes Forgemol et Logerot vers le Nord ; elles traverseront les territoires nouvellement soumis et achèveront la pacification, si c'est possible.

La première rentrera ensuite sur le territoire algérien pour y être dissoute ; quant à la seconde, elle ira reprendre son emplacement de Sousse et de Kairouan.

ÉVÉNEMENTS DU SAHARA ORANAIS.

Le Temps reçoit de Saïda la dépêche suivante :

« Un officier supérieur, questionné sur l'état actuel des opérations militaires, a résumé la situation en disant : « Nous tournons dans un cercle vicieux et nous ne voyons pas d'issue. » Il apparaît donc de plus en plus que le qui-vive, sur lequel l'appréhension de nouvelles incursions des dissidents oblige nos troupes à se tenir dans le Tell et sur les Hauts-Plateaux, menace d'avoir une durée indéfinie. »

Etranger.

SUISSE. — On mande de Fribourg, 5 décembre, que les catholiques viennent de remporter dans les élections une victoire éclatante, malgré l'intervention des autorités fédérales. Celles-ci avaient interdit la lecture en chaire de la circulaire épiscopale rappelant aux catholiques leur devoir de citoyen.

Soixante et onze catholiques sont nommés contre quinze radicaux, dont onze sont élus par les centres protestants. Il y a de plus huit conservateurs modérés.

Le clergé, les magistrats, le peuple témoignent une vive allégresse.

ITALIE. — Le Pape a envoyé à l'Empereur d'Allemagne une lettre autographe pour le féliciter de sa guérison et pour le remercier de la réconciliation de son gouvernement avec l'Eglise.

— Le texte du discours de M. de Bismarck a produit à Rome, dans les cercles parlementaires, une effervescence extraordinaire. La plus grande alarme règne au Quirinal. Les républicains sont enthousiasmés. Le parti Sella, sympathique au Quirinal, travaille à renverser le ministère, qui se trouve fort embarrassé.

Hier a dû commencer la discussion du budget des affaires étrangères. Une interpellation est inévitable.

ANGLETERRE. — Une dépêche de Londres annonce que lord Granville a remercié M. Challemeil-Lacour des paroles prononcées par M. Gambetta relativement à la Tunisie ; en même temps il ne lui a pas dissimulé que la création d'un ministère de l'Algérie et de la Tunisie produirait un fâcheux effet en Angleterre.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 6 décembre.

La Bourse est ferme sur nos fonds publics, il s'est traité de bonnes affaires. Le 5 0/0 s'établit à 115.65, le 3 0/0 à 85.85.

Les valeurs de crédit, dont le marché a été si brillant depuis le commencement de la semaine, conservent vaillamment leurs cours élevés. Ainsi le Crédit Foncier, recherché d'une manière des plus suivies par les capitaux de placement, s'inscrit à 1.730.

Le Crédit Lyonnais, sur lequel nous annonçons tous ces derniers jours une hausse importante, poursuit sa marche en avant et cote 955.

La Société Française Financière, fait 1.020, c'est une valeur à mettre en portefeuille dès maintenant.

La Banque Nationale, très-ferme à 670, verra des cours plus élevés après l'assemblée extraordinaire convoquée à nouveau.

La réalisation de bénéfices considérables effectuée par la Banque Transatlantique a fini par attirer sur cette bonne valeur l'attention des capitaux de placement, on cote aux environs de 600 les titres de cette société.

Signalons les demandes suivies que reçoit sur ses obligations de 500 fr. l'Hypothèque Foncière, 48, rue de Châteaudun ; c'est un placement d'avenir pour l'épargne.

La Banque de Prêts est recherchée à 500. Bon courant d'affaires sur la Banque Romaine dont le succès colossal est un événement heureux, on cote 750.

Le Rio-Tinto doit forcément atteindre des prix plus en rapport avec l'excellence de son revenu. Nous devons en dire autant de la Société Générale de Fournitures Militaires qui vaut 530 et dont la plus-value est certaine.

On signale des affaires importantes sur le Phénix Espagnol à 925.

Bonnes demandes au Malétra à 470.

Chronique militaire.

Une circulaire du ministre de la guerre aux commandants de corps d'armée ordonne de renvoyer, le 31 décembre prochain, dans

leurs foyers les illettrés de la classe 1870, qui avaient été maintenus sous les drapeaux, conformément à la loi de 1872.

Par exception, ceux de ces hommes qui sont revenus de Tunisie ou d'Algérie seront renvoyés dès la réception de ces prescriptions.

Le ministre de la guerre a envoyé au général commandant le 15^e corps d'armée le télégramme suivant :

« Aucun détachement isolé ne sera plus envoyé de France en Afrique. »

En raison des circonstances actuelles, dit le National, nous croyons savoir que cette mesure ne sera pas appliquée au personnel de santé dont auront besoin les hôpitaux temporaires.

On lit dans le Progrès militaire :

« Au moment où l'hiver fait sentir ses premières rigueurs, nous ne pouvons penser sans tristesse au sort qui est fait à nos malheureux mutilés de la dernière guerre. Ils sont des milliers dont les blessures n'ont point paru assez graves pour leur donner des droits à la retraite, et qui ne reçoivent qu'une gratification renouvelable de 480 fr. par an, cinquante centimes par jour ! Leurs souffrances en 1870-71 les ont, pour la plupart, vieillies avant l'âge, et leurs infirmités ne font que s'aggraver avec les ans. »

M. Gambetta, dont le patriotisme surexcitait leur courage pendant cette période néfaste, ne saurait mieux inaugurer son entrée au pouvoir qu'en faisant accorder au moins le pain de chaque jour à ces malheureux mutilés. L'Empire avait estimé que la pension minimum du simple soldat devait être de 360 fr.

C'est la somme que nous demandons à la République d'accorder aux blessés non retraités. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le Patriote de l'Ouest reconnaît que, pendant la campagne de 1870-1871, les réactionnaires ont vaillamment combattu sous les ordres de MM. de Charette et Cathelineau, et qu'il s'est trouvé d'aussi nobles dévouements dans les troupes régulières et les mobiles, ce que nous savions comme lui. Il convient aussi que le gouvernement a été trompé par certaines gens qui prétendaient « telle ou telle raison pour ne point remplir leurs devoirs de citoyen » ; ce dont nous lui donnons acte.

« Si », ajoute le Patriote, « ces hommes-là ont à ce moment manifesté des opinions républicaines, c'est qu'elles leur étaient inspirées par la peur, ils en ont donné la preuve en rentrant depuis, pour la plupart, dans le giron de la réaction, d'où ils n'auraient pas dû sortir. »

Voilà un pour la plupart qui sauve tout, c'est une tangente de notre confrère pour se tirer d'affaire, c'est très-élastique et cela nous dispense de lui dire que son affirmation aurait besoin de preuve. Il est un fait acquis, c'est que ceux qui ont manifesté des sentiments républicains alors n'ont pas dû les abandonner, ce ne serait pas explicable. Il y a tant de gens, aujourd'hui surtout, qui sont républicains par la même raison.

Notre confrère ajoute : « Il ne suffit pas pour être patriote de marcher à l'ennemi au moment de la bataille, il faut aussi servir sa patrie en temps de paix, et ce sacrifice a sa valeur. »

Nous sommes d'accord : il faut servir sa patrie en tout temps ; mais il y a bien des manières de la servir en temps de paix. Il ne faut pas être absolu, et l'exception confirme la règle générale. Que de carrières sont nécessaires à la société, et pour lesquelles les jeunes gens doivent se préparer de bonne heure d'après leur caractère ou leurs aptitudes !

On a distribué une proposition de loi de MM. Armand Rivière, député de Tours, Maillé (d'Angers), etc., ayant pour objet la suppression du volontariat d'un an.

L'exposé des motifs dit que le volontariat d'un an, qu'on le considère comme une mesure louche et équivoque, comme une restitution de l'ancien remplacement à prix d'argent ou comme un volontariat d'agrément et de fantaisie, est aujourd'hui condamné par l'opinion publique.

press venant d'Allemagne avait plus de trois heures de retard.

On entendit le bruit d'une portière qui s'ouvrait.

— Monsieur s'arrête-t-il chez nous ? demanda l'hôtelier d'un ton encourageant.

— Oui... jusqu'à ce soir, répondit-on. A déjeuner vivement, et dans une bonne chambre. Chien de voyage ! Je tombe de sommeil ! une faim de tous les diables !

Madeleine venait de frissonner de la tête aux pieds ; elle avait reconnu la voix de Gandoin.

Évitant de se montrer, elle regarda au dehors.

Un homme descendait du coupé de la diligence. Grand manteau, collet remonté jusqu'aux oreilles, feutre rabattu jusqu'aux yeux, des lunettes vertes. Évidemment, il cherchait à se rendre méconnaissable. Mais c'était Gandoin !... c'était bien lui !

Que venait-il faire dans ce bourg habité par Labarthe ?

Avant que la femme de Jean Michaud fût revenue de sa stupeur, des pas s'entendirent dans l'escalier. Une porte s'ouvrit : celle de la chambre voisine...

— Numéro 3, dit l'hôtelier. Monsieur sera très-bien ici, je l'espère.

— Soit ! répliqua le voyageur, mais du feu... j'ai froid.

Puis, après un temps :

— Ah ! fit-il, voici de l'encre... très-bien... j'ai

un mot à écrire...

— Monsieur désire-t-il du papier ?

— J'ai tout ce qu'il me faut dans ma valise.

Non-seulement la cloison séparant les deux chambres était des plus minces, mais il s'y trouvait une porte condamnée. Tout ce qui s'y disait dans l'une s'entendait dans l'autre.

— Avez-vous, demanda Gandoin, quelqu'un pour porter ce billet ?

— Oui, monsieur. Souhaitez-vous qu'il monte tout de suite ?

— Dans un instant.

L'aubergiste descendit, et presque aussitôt, du trottoir extérieur, il appela :

— Hé ! hé donc là-bas, Joseph !

Sur la pointe du pied, Madeleine s'était rapprochée de la fenêtre.

Non loin de là, sur une place plantée de tilleuls, des enfants jouaient. L'un d'eux se retourna vers l'auberge ; il accourut.

C'était sans doute le messenger.

Il ne tarda pas à grimper l'escalier ; il entra au numéro 3.

— C'est-y pour m'sieur qu'il y a une course à faire ?

— Oui. Attends.

Quelques minutes s'écoulèrent avant que Gandoin eût terminé, cacheté sa lettre.

— Sais-tu lire ? demanda-t-il alors à Joseph.

— Oui, m'sieur.

— Connais-tu la personne dont le nom est écrit là-dessus ?

— Pardine !

— Eh bien, va vite, et reviens de même. Tu ne remettras ce billet qu'à lui seul... C'est bien entendu, n'est-ce pas ? Voici pour toi... Il y aura sans doute une réponse.

L'empressement du messenger témoignait qu'il venait de recevoir une gratification satisfaisante.

Le regard de Madeleine se reporta vers la fenêtre.

Un bruit de pas, dans la chambre voisine, indiqua que, de son côté, Gandoin regardait aussi.

Joseph traversa la rue, se dirigeant vers la grille aux panonceaux. Il entra dans la maison du notaire.

Toutes sortes de pensées confuses se succédaient dans l'esprit de la veuve de Jean Michaud. Elle sentait que ce n'était pas un vain hasard qui l'avait amenée là ; que Dieu la guidait enfin ; que les événements allaient se précipiter ; qu'enfin elle touchait au but.

Après un quart d'heure environ, le messenger reparut, revenant vers l'auberge.

Le parquet de l'autre chambre cria sous le pas impatient de Gandoin. Sans doute, il cessait de regarder aussi. Mais il n'alla pas jusqu'au corridor. Un bruit de chaise dérangée, puis le silence.

(A suivre.)

Les auteurs de la proposition demandent la suppression des articles 53 à 57 de la loi du 27 juillet 1872.

ECHO D'AVIGNON.

M. Assiot, qui a laissé à Angers tant de souvenirs, et non des meilleurs, n'a pas, paraît-il, à Avignon plus de succès qu'il n'en a eu à Angers.

La municipalité d'Avignon est en proie à des divisions intestines : 44 conseillers municipaux ont donné leur démission par suite de mécontentement avec le maire.

Ils ont été réélus. Alors le maire et les adjoints ont démissionné.

Depuis lors, le pauvre Assiot sue et se travaille pour constituer une municipalité et ne peut y parvenir.

Il vient de publier ce document mélancolique :

PRÉFECTURE DE VAUCLUSE.

Treize membres du Conseil municipal d'Avignon ayant donné leur démission, y compris le maire et les adjoints, l'administration a dû prendre, conformément à la loi, un arrêté déléguant dans les fonctions de maire le premier inscrit parmi les membres restants. Ce premier inscrit, M. Mentasti, a refusé pour cause de maladie. Le second, M. Brunet, a également refusé, alléguant le même motif. Le troisième s'est retranché derrière ses occupations professionnelles. L'arrêté déléguant M. Malto, quatrième inscrit, était encore sans réponse le 1^{er} décembre à midi.

L'administration préfectorale n'entend accepter à aucun degré les conséquences regrettables, au point de vue des intérêts généraux et particuliers, de ces refus successifs qu'elle croit devoir porter à la connaissance du public.

Saint-Macaire-du-Bois. — Dimanche dernier, deux chasseurs, en traversant un clos de vigne appelé le Champ-Morin, à 3 kilomètres de Saint-Macaire-du-Bois, se trouvèrent tout-à-coup en présence du cadavre d'un homme âgé de 60 ans environ ; il était étendu sur le dos et on ne remarquait auprès de lui nulle trace de lutte.

M. le juge de paix et le médecin de Montreuil-Bellay, prévenus aussitôt, n'ont constaté aucune marque de violence ni blessure.

On croit que cet homme a succombé à une attaque d'apoplexie. Son identité n'a pu être établie.

LE PHYLLOXERA DANS LA VIENNE.

Voici, d'après le *Courrier de la Vienne*, les points attaqués dans le département de la Vienne par le phylloxera :

Dans le canton de Chauvigny, à Saint-Pierre-les-Eglises et à Bonnes ; dans le canton de Saint-Savin, au chef-lieu et à Saint-Pierre-de-Maillé ; dans le canton de la Villedieu, à Andillé, à Aslonnes, à Gizay et à Villedieu même ; dans le canton de Lusignan, à Jureuil et à Saint-Sauvant ; dans le canton de Vouillé, à Flozes ; dans le canton de Moncontour, à Saint-Jean-de-Sauves ; tout près de Loudun, à Pouant et à Maulay ; l'arrondissement de Châtellerauld paraît indemne ; mais le fléau se montre aux portes de Poitiers, à Buxerolles et à Biard.

POITIERS.

Un service funèbre a été célébré lundi, à 4 heures 1/2, à la cathédrale, pour M. Fournier, lieutenant au 33^e d'artillerie, qui vient de succomber en Tunisie à la fièvre typhoïde.

Les officiers de la garnison, ayant à leur tête M. le général Vittot et Logerot, assistaient à cette funèbre cérémonie, pendant laquelle la musique de l'Ecole d'artillerie s'est fait entendre. (*Journal de la Vienne*.)

TOURS.

Dimanche dernier, les sapeurs-pompiers de Tours célébraient la fête de la Sainte-Barbe, leur patronne. Vers deux heures, cette compagnie défilait, musique en tête, dans la rue Royale, se rendant boulevard Heurteloup, en face l'hôtel de la Préfecture. C'est M. Martineau, conseiller de préfecture, qui a passé en revue la compagnie.

Le soir, un banquet a terminé la fête.

MAMERS.

Singulière histoire d'escroc, racontée par le *Journal de Mangers* :

« Un coureur, presque un monsieur à en juger par la tenue et les manières, se présentait à Mangers dans un certain nombre de maisons, dans les cafés plus particulièrement, et offrait à des prix inférieurs des allu-

mettes qui, au contraire de celles de la régie, prenaient feu et n'empoisonnaient pas en brûlant.

Il y a si longtemps qu'on ne voit plus d'allumettes s'allumer que, soit curiosité, soit besoin, de braves gens se sont laissés tenter.

Puis, dans les jours qui suivirent, un inspecteur de la Compagnie des Allumettes venait à Mangers et dressait procès-verbal à tous les détenteurs des allumettes de contrebande chez lesquels il s'est rendu, sans se tromper, comme s'il avait les adresses en poche. C'est bizarre, sur cent et quelques débits, de viser si juste.

Si M. l'inspecteur est aussi bien renseigné ou a un flair si précieux, pourquoi ne pince-t-il pas le vendeur ? Ce serait couper court à tant de regrettables et très-chers procès. L'inspecteur se ferait peut-être moins de bénéfices, mais le public aurait lieu d'être plus satisfait. »

NANTES.

L'Union bretonne signale encore la mise en circulation de nouvelles pièces fausses. Ce sont des pièces d'or de dix francs, à l'effigie de Napoléon III, laurées, au millésime de 1864.

Très-bien frappées et d'une alliance parfaitement combinée, leur son, à bien peu de chose près, est identique à celui des pièces de bon aloi. C'est principalement dans les cafés et les restaurants que, jusqu'ici, cette fausse monnaie a été mise en circulation.

Faits divers.

LE RECENSEMENT DE LA POPULATION.

Dimanche a été affiché, sur les murs de Paris, un avis relatif au recensement de la population.

Cet avis, en forme d'arrêté, annonce aux habitants que le recensement aura lieu le dimanche 18 décembre prochain, c'est-à-dire dans dix jours.

Dès la veille ou l'avant-veille, les recenseurs nommés par l'administration déposeront dans les maisons des bulletins individuels où chaque habitant devra inscrire ses noms et prénoms, son sexe, son âge, son lieu de naissance, sa nationalité, son état civil, sa profession, enfin la durée de son séjour.

Le nombre des maisons de Paris dépassant 75,000, il faudra plus de 8,000 recenseurs pour opérer le dénombrement pour ainsi dire instantané de la population.

C'est donc une véritable petite armée qu'il faudra mettre en mouvement.

A ce propos, on lit dans le *Siccle* :

« Nous allons peut-être bien surprendre l'administration, mais la méthode qu'elle se propose d'adopter pour faire le recensement cause une assez vive émotion dans le public. Nous en trouvons la preuve dans les lettres qui nous sont adressées. Rappelons que, d'après les dispositions arrêtées, chaque habitant devra inscrire son état civil sur un bulletin qui sera remis au concierge ; les bulletins de tous les locataires seront ensuite centralisés par le propriétaire qui les transmettra à la mairie.

Nous n'avons pas à insister pour montrer combien ce système sera vexatoire, puisque des renseignements confidentiels pourront ainsi devenir le sujet d'insupportables commérages.

Un de nos abonnés nous demande si les bulletins, après avoir été remplis, pourront être placés sous enveloppe avant d'être rendus au concierge.

Si l'on s'en rapporte aux instructions administratives publiées par plusieurs journaux, il ne semble pas que l'usage de cette précaution doive être autorisé. On espérait que l'administration daignerait faire connaître ses intentions ; mais elle garde ce silence majestueux qui sied à une bureaucratie dont les idées ne sont sans doute pas très-nettes. Il est vrai que le public pourra s'abstenir de répondre aux questions posées ou renvoyer aux mairies des bulletins blancs. »

Voici, d'après le *Journal de l'Ain*, le résultat d'un procès intenté par les époux Tirand contre une sœur de charité de Bourg.

Le jeudi 26 juin dernier, un nommé Tirand, franc-maçon et de plus assez mal famé, vint déposer à la police une plainte contre les sœurs de l'asile de Saint-Joseph

qui, depuis deux ans, nourrissaient et habillaient sa petite fille. N'ayant trouvé personne à la police, il se rendit au *Progrès de l'Ain*. Là, immédiatement on fut d'avis qu'on avait mis la main sur une nouvelle édition de sœur brûleuse. Mais devant le tribunal les époux Tirand soutinrent mal leurs dires et ne purent expliquer comment, si l'enfant avait été brûlée le mardi soir et avait crié de douleur toute la nuit, comment, disons-nous, elle était revenue gaillardement à l'asile tout le lendemain mercredi, sans se plaindre de rien, et sans que ses petites compagnes ni la sœur eussent rien remarqué chez elle d'anormal ? Puis c'est à deux heures du soir que l'enfant aurait été rôtie, on était au 24 mai et on laissait le poêle de l'asile s'éteindre de lui-même à partir de dix heures.

Sœur Jeanne fut acquittée et l'opinion publique fut unanime à reconnaître que les monteurs de l'affaire « avaient leur compte. »

Seul le parquet n'avait pas le sien. Il s'empessa de le réclamer à Lyon.

M. Frémont, substitut de M. le procureur général, a soutenu la prévention. Il n'a réclamé qu'une toute petite peine, juste de quoi rassurer le *Progrès de l'Ain*, et il s'est assis après avoir rendu au caractère de la jeune religieuse un hommage qui n'était pas sans indépendance.

Enfin, sur l'éloquente plaidoirie de M^e Rive, la cour a confirmé la décision des juges de Bourg, et renvoyé sœur Jeanne des fins de la poursuite.

LE PERSONNEL DES CHEMINS DE FER.

Les projets attribués au gouvernement contre les sept grandes Compagnies donnent un véritable intérêt aux documents relatifs à l'industrie des chemins de fer.

Le bulletin de statistique et de législation comparée, publié par le ministère des travaux publics, contient une série de tableaux qui, tous, mériteraient l'analyse. Nous nous contenterons de parler de celui qui est relatif au personnel.

Le nombre des personnes employées s'élevait au 1^{er} janvier 1880, déduction faite de ce qui concerne le réseau de l'Etat, à 177,389, savoir :

Pour l'administration centrale, 2,448 ; pour l'exploitation, 70,224 ; pour la traction et le matériel, 45,581 ; pour la voie et les bâtiments, 59,086.

Le Nord est celui qui occupe le plus grand nombre de personnes par kilomètre, 14,14 ; le moindre chiffre est celui de l'Orléans, 5,61. L'administration centrale de l'Ouest est la plus nombreuse : 665 employés ; la moindre, celle du Nord, 238 employés.

Ceux qui s'occupent des améliorations sociales peuvent désirer connaître à combien s'élève le personnel féminin : 13,554. Le réseau de l'Etat n'occupait que 3,55 employés par kilomètre. La situation des caisses de pension et secours est des plus remarquables.

Le chiffre le plus élevé concerne la Compagnie P.-L.-M. La situation financière au 1^{er} janvier de l'année dernière présentait un chiffre de 43,940,473 fr. Le nombre moyen des membres participants de la caisse était de 24,248, et 2,349 personnes étaient dotées de pensions de secours. Les autres Compagnies présentaient, toute proportion gardée de leur importance, des chiffres aussi élevés. En dehors, se trouvent les caisses de secours en cas de blessures, d'infirmité, de maladie, de mort.

Voilà un ensemble vraiment colossal, surtout quand on songe à cette masse d'employés qui, avec les lignes en construction, pourraient bien arriver un jour à 200,000.

Aussi avec quel empressement on voudrait mettre la main dessus et convertir les hommes en fonctionnaires, les caisses de retraite en caisses de subventions électORALES !

Il y a quelques jours est mort à Pesth, à l'âge de 72 ans, un percepteur des contributions nommé Hein. Il exerçait ses fonctions depuis un demi-siècle, et pendant ce long laps de temps on a attenté 26 fois à ses jours. On a tiré sur lui neuf coups de feu, et trois l'ont blessé ; il a failli huit fois être assommé, il a échappé cinq fois au couteau, et il a été à moitié étranglé quatre fois.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »

LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS, revendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite : REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatul, aigreurs, acidités, pituites, ptélgmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang ; toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N^o 63,476 : M. le curé Comparat, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni marcher, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N^o 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. —

Cure N^o 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie ; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYCLER, instituteur à Eynacq (Haute-Vienne).

Cure N^o 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 4 kil., 22 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 74, 16, et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean ; GONDREAU ; BÉSSON, successeur de TEXIER ; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

Marché de Saumur du 3 décembre

Blé nouveau (l'h.)	22 50	Huile de noix	50 125
Blé comm. (l'h.)	22 50	Huile de chene	50
Froment (l'h.)	77	Graine tréfle	50
Halle, moy ⁿ	74 22 02	— luzerne	50
Seigle	75 43 75	Foin (dr. c.)	780 85
Orge	09 13 33	Luzerne	780 85
Avoine h. bar.	30 10 50	Paille	780 53
Fèves	75 15	Amandes	50
Pois blancs	80 44	Cire jaune	50 190
— rouges	80 36	Chanvres 1 ^{er}	
Colza	65	— qualité (52 k. 500)	51
Chenevis	50 13	— 2 ^e	45
Farine, culas	157 63	— 3 ^e	41

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).			
Coteaux de Saumur, 1881	1 ^{re} qualité	à	»
Id.	2 ^e	id.	100 à 120
Ordin., env. de Saumur 1881	1 ^{re}	id.	100 à 120
Id.	2 ^e	id.	» à »
Saint-Léger et environs 1881	1 ^{re}	id.	100 à 105
Id.	2 ^e	id.	» à »
Le Puy-N.-D. et environs 1881	1 ^{re}	id.	90 à »
Id.	2 ^e	id.	» à »
La Vienne, 1881	1 ^{re}	id.	75 à »
ROUGES (2 hect. 30).			
Souzy et environs, 1881			150 à »
Id.	1881		» à »
Champigny, 1881	1 ^{re} qualité	150 à 200	
Id.	2 ^e	id.	» à »
Id.	1881	1 ^{re}	id.
Id.	1881	2 ^e	id.
Varrains, 1881	1 ^{re}	125 à 130	
Varrains, 1881	2 ^e	» à »	
Bourguell, 1881	1 ^{re} qualité	150 à 165	
Id.	2 ^e	id.	» à »
Id.	1881	1 ^{re}	id.
Id.	1881	2 ^e	id.
Restigné 1881		140 à 145	
Id.	1881		» à »
Chinon, 1881	1 ^{re}	id.	150 à »
Id.	1881	2 ^e	id.
Id.	1881	1 ^{re}	id.
Id.	1881	2 ^e	id.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 DÉCEMBRE 1881.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % amortissable.	85 75			Comptoir d'escompte	1050			C. gén. Transatlantique.	595		5
3 % amortissable nouveau.	85 75		25	Crédit de France	925			Canal de Suez.	2890		10
4 1/2 %	113			Crédit Foncier, act. 500 fr.	1800			Société autrichienne.	716	25	3 75
5 %	115 45		20	Obligations foncières 1877.	350			OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor.	514			Obligations communales 1879.	442		5	Est.	378	2	
Obligations du Trésor nouvelles	514		2	Obligat. foncières 1879 3 %.	436	50		Midi.	389		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	240		4	Sac. de Crédit Ind. et comm.	740		5	Nord.	393		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	505			Crédit mobilier.	750		5	Orléans.	390		
— 1865, 4 %	520		2	Est.	780		5	Paris-Lyon-Méditerranée.	389		
— 1869, 3 %	400			Paris-Lyon-Méditerranée.	1775		5	Ouest.	389		
— 1871, 3 %	395			Midi.	1330			Paris-Lyon-Méditerranée.	390		
— 1875, 4 %	507	50		Nord.	2230	40		Paris (Grande-Ceinture).	384		
— 1876, 4 %	509	1 50		Orléans.	1360			Paris-Bourbonnais.	388	75	
Banque de France.	6180			Ouest.	825			Canal de Suez.	562	50	
				Compagnie parisienne du Gaz.	1600		10				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin.	express-poste.
6	— 45	— (s'arrête à Angers).
8	— 56	— omnibus-mixte.
1	— 25	— soir.
3	— 32	—
7	— 15	— express.
10	— 37	— omnibus (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	26 minutes du matin.	direct-mixte.
8	— 21	— omnibus.
9	— 40	— express.
12	— 40	— soir.
4	— 44	— omnibus-mixte.
10	— 28	— express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

PHARMACIE NORMANDINE

11 et 13, Rue Saint-Jean, SAUMUR

La plus vaste, la plus ancienne et surtout la PLUS CENTRALE de la ville.

Les prix de cette maison, eu égard à la qualité supérieure des produits qu'il faut toujours considérer en pharmacie, défient toute concurrence.

DÉPOT EXCLUSIF DES SPÉCIALITÉS SUIVANTES :

PRODUITS toni-nutritifs du docteur Defresne.
SPASALGIQUE MARÉCHAL, contre les névralgies.
ROB LECHAUD, dépuratif du sang.
ELIXIR MICHEL, contre les rhumatismes.

POMMADE BERTINOT, contre les cors.
OUATE du docteur Pattisson, contre les douleurs.
PILULES SUISSES, contre la constipation.
SEL BROCHET, contre les engelures.

On trouve également toutes les autres **SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES** et toutes les **EAUX MINÉRALES** Françaises et Étrangères.

SPÉCIALITÉ D'ARTICLES EN CAOUTCHOUC

A VENDRE
A LOUER
OU A ARRETER
 Pour entrer en jouissance de suite,
UNE MAISON
 Sise à Distré, propre au commerce, avec boutiques, servitudes, vastes caves.
 S'adresser à BAUDAIN, propriétaire à Distré. (711)

A CÉDER
 PAR SUITE DE DÉCÈS,
Une MAISON de GROS, de BLANC, Dentelles et Soieries.
 S'adresser à M^{me} veuve FAUVEL, 5, rue Beaurepaire. (761)

A LOUER
 PRÉSENTÉMENT,
UNE BELLE MAISON
 Située à Saumur, rue du Temple, 34,
 Occupée autrefois par M. Voisin. Remise, écurie, cave et autres servitudes.
 S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Florent. (753)

A VENDRE
DEUX CARRIOLES
 Avec leurs équipages.
 S'adresser à M. CLÉRAMBAULT, au Pont-Fouchar. (762)

A VENDRE
UNE BONNE CHÈVRE LAITIÈRE
 S'adresser au sacristain de la Visitation.

AVIS
LES MAGASINS DE LA GLANEUSE
 51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR,
 Demandent deux apprentis pour les modes.
 Conditions avantageuses. (543)

M^e LE BLAYE, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué à Saumur, demande de suite un petit clerc sachant bien écrire et lire l'écriture manuscrite.

UNE MAISON DE NOUVEAUTÉS, de Saumur, demande un garçon de magasin.
 S'adresser au bureau du journal.

La MAISON DUTEIL demande un employé pour la mercerie.

UN HOMME JEUNE ET SA FEMME, sans enfant, demandent un emploi. — Bonnes références.
 S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME de dix-sept ans demande une place de valet de chambre.
 Bons renseignements.
 S'adresser au bureau du journal.

INCONTINENCE D'URINE DES ENFANTS.
 Guérison par le traitement du docteur BEAUFUMÉ, de Châteauroux.
 Traitement gratuit pour les pauvres.

RIELLANT Chirurgien - Dentiste,
 19, rue Royale, Saumur, Au premier.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES
 Paraissant tous les samedis
 AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES
 5 fr. par an.
 Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.
 Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.
 Administration : 18, rue Dauphine à Paris.

LE
JOURNAL DU DIMANCHE
 RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ
 Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte in-4° avec gravures inédites (formant deux beaux volumes chaque année).

ABONNEMENTS :
 PARIS : 1 An, 6 fr. ; 6 Mois, 3 fr.
 DÉPARTEMENTS : 1 An, 8 fr. ; 6 Mois, 4 fr.
 POUR L'UNION POSTALE : 1 An, 8 fr. 50.

PARIS :
 10 centimes le numéro.
DÉPARTEMENTS :
 14 centimes le numéro.
 QUARANTE-CINQ VOLUMES SONT EN VENTE
 Le volume broché, Paris, 3 fr.
 Départements, 4 fr.

La collection du *Journal du Dimanche* renferme les meilleurs ouvrages des écrivains contemporains. Nous citerons : Alexandre Dumas père, Frédéric Soulié, Paul Féval, Auguste Maquet, Méry, Emmanuel Gonzales, Lamartine, A. de Bréhat, Adolphe Belot, Paul Saunière, Elie Berthet, Clémence Robert, Octave Féré, Ch. Deslys, G. Aimard, Louis Ulbach, Eugène Scribe, Armand Lapointe, Mary Lafon, F. du Boisgobey, Prosper Vialon, Chateaubriand, Victor Ducange, G. de la Landelle, Henri Augu, Th. Labourieu, Adolphe Favre, Eugène Morel, Turpin, de Sansay, Sophie Gay, Pierre Zaccane, Mario Uchar, Eugène de Mirecourt, etc., etc.

Paraît actuellement :
 Les Aventures d'un Peau-Rouge à Paris, Grand roman, par Gustave AIMARD.

ADMINISTRATION : Paris, place Saint-André-des-Arts, 11.
 NOTA. — On s'abonne en envoyant un Mandat de poste.

JOURNAL D'AFFICHES
 5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE
 PARAISSANT LE DIMANCHE
 Organé spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.
 Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.
ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

OUVERTURE
 DE LA
BLANCHISSERIE SAUMUROISE
 Provisoirement, 6, rue Montée-du-Fort, 6, à Saumur.
 Blancs et apprêts ordinaires. — Repassage à neuf.
 Machines spéciales pour le blanchiment du linge fin et des gilets de flanelle.
 Cylindre et calendre des toiles damassées.
 S'adresser à M. BENJAMIN MEUNIER, directeur. (548)

LA GAZETTE DE PARIS
 Dixième Année *Journal Financier* 52 N^{os} par An
 PARAIT TOUS LES DIMANCHES
2 FRANCS PAR ANNÉE
 SOMMAIRE DE CHAQUE NUMÉRO : Situation Politique et Financière. Renseignements sur toutes les valeurs. — Etudes approfondies des entreprises financières et industrielles. — Arbitrages avantageux. — Conseils particuliers par correspondance. — Cours de toutes les valeurs cotées ou non cotées. — Assemblées générales. — Appréciations sur les valeurs offertes en souscription publique. — Lois, décrets, jugements, intéressant les porteurs de titres.
 Chaque abonné reçoit gratuitement :
Le Bulletin Authentique
DES TIRAGES FINANCIERS ET DES VALEURS A LOTS
 Document inédit, paraissant tous les quinze jours, renfermant TOUS LES TIRAGES, et des INDICATIONS qu'on ne trouve dans aucun autre journal financier.
 ON S'ABONNE, moyennant 2 fr. en timbres-postes, 59, rue Taitbout, PARIS, CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

LA VELOUTINE
 EST UNE
 Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
 PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
 Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
 PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix
 SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS
 Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

50 pour 100 de REVENU PAR AN
LIRE MYSTÈRES de la BOURSE
 les
 Envoi gratuit par la BANQUE de la BOURSE (Société Anonyme) Capital 10 Millions de Fr.
 PARIS, 7, place de la Bourse, 7, PARIS
 Saumur, imprimerie de P. GODDET.
 Certifié par l'imprimeur soussigné.